

AAB  
REPUBLIQUE DU BENIN  
Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 2016-03 DU 25 MAI 2016

portant autorisation de ratification de six (06)  
Traité, Conventions et Protocoles de l'Organisation  
de l'Aviation Civile Internationale.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 26 avril 2016.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1<sup>er</sup> : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, des six (06) Traité, Conventions et Protocoles de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale ci-après :

- 1- Traité relatif aux Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile (AAMAC) ;
- 2- Convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'Aviation Civile Internationale, signée à Beijing le 10 septembre 2010 ;
- 3- Convention relative à la réparation des dommages causés aux tiers par des aéronefs, signée à Montréal le 02 mai 2009 ;
- 4- Convention relative à la réparation des dommages causés aux tiers, suite à des actes d'intervention illicite faisant intervenir des aéronefs, signée à Montréal le 02 mai 2009 ;
- 5- Protocole portant amendement de la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale :
  - a- article 93 bis du 27 mai 1947 ; 45, 49-e et 61 du 14 juin 1954 et 48-a du 15 septembre 1962 ;
  - b- paragraphe final, texte arabe (Doc 9664), signé à Montréal, le 29 septembre 1995 ;
  - c- paragraphe final, texte chinois (Doc 9722), signé à Montréal, le 1<sup>er</sup> octobre 1998 ;
- 6- Protocole additionnel à la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signé à Beijing le 10 septembre 2010.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 25 mai 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



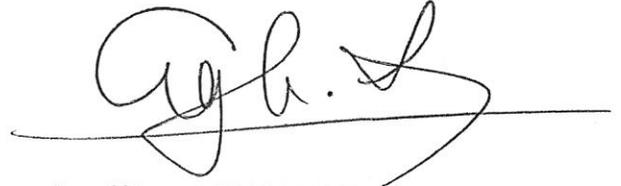
Patrice TALON

Le Ministre des Infrastructures  
et des Transports,



Hervé HEHOMEY

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,



Aurélien AGBENONCI

Le Ministre de la Justice et  
de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

**AMPLIATIONS :** PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MIT 2 MAEC 2 MJL 2- AUTRES  
MINISTERES 18-SGG 4 - JORB 1.-